



**CCI ALSACE  
EUROMÉTROPOLE**

**Monsieur le Maire  
Commune de Huningue  
2 rue de Saint-Louis  
68330 HUNINGUE**

Dossier suivi par :  
Pierre-François HERVIE  
Tél : 33 (0)3 89 66 71 61  
Courriel : [pf.hervie@alsace.cci.fr](mailto:pf.hervie@alsace.cci.fr)

Mulhouse, le 05/08/2022

Objet : Avis sur le projet arrêté de modification de PLU de Huningue

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné le 19 juillet 2022, vous avez sollicité l'avis de notre Chambre de Commerce et d'Industrie sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

L'examen du dossier, transmis dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, amène la CCI à formuler des observations développées dans le document joint au présent courrier.

Vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à cette contribution, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations très distinguées.

**Le Président de la Délégation du Sud  
Alsace et de Mulhouse  
Chambre de Commerce et d'Industrie  
Alsace Eurométropole**



**Gilbert STIMPFLIN**



**PLU de Huningue  
Modification n°2**

**Observations de la CCI Alsace Eurométropole**

La CCI Alsace Eurométropole a pris connaissance de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Huningue, et a analysé le dossier réceptionné le 19 juillet 2022.

Nous saluons la qualité générale des documents composant le dossier d'élaboration. Néanmoins, l'analyse du dossier amène des observations développées ci-dessous.

**La note de présentation**

Nous notons avec satisfaction le souhait de création de nouvelles activités économiques ainsi que la préoccupation des thématiques du développement durable liées à ces mêmes activités.

Le projet d'**ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUe** afin de réaliser un parc technologique de niveau international est pertinent au vu des activités existantes environnantes et de l'historique du site d'implantation. Il devrait favoriser l'attractivité économique du territoire des Trois Frontières, et ce, en proximité immédiate avec les services urbains de l'agglomération. Les protections environnementales permettront de plus de réduire l'impact environnemental de la création du parc technologique et de créer un cadre de travail d'autant plus favorable.

La mise en place de l'**emplacement réservé n°11** sur une partie du parking de l'actuel supermarché Match permettrait la mise en place d'un espace d'échange modal. C'est une évolution pertinente pour cet espace urbain. Il est toutefois important de veiller à ce que cela ne desserve pas l'activité économique existante ou celles futures.

Nous appuyons également la volonté d'enrichir le **maillage écologique dans la zone économique sud**, qui permettra de renforcer la trame verte et bleue à l'échelle (inter)communale tout en améliorant l'aspect paysager du site.

Enfin, nous considérons que la mise en place d'**ombrières photovoltaïques sur les parkings** existants en zone 2AUe est, sur le court terme, un projet intéressant permettant d'optimiser la zone tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

**Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**

La nouvelle OAP concernant la zone 1AUe, dite de l'ancienne sablière, reprend bien les principes du développement durable, ce qui permet de créer un nouvel espace d'activités économiques dans un environnement de qualité. Nous encourageons cependant à compléter cette OAP en précisant les besoins en stationnement et un phasage des opérations.

Il en va de même pour les OAP de la zone 1AUb et de la zone 2AUe résiduelle : il serait intéressant de préciser un phasage des opérations, ainsi que le besoin en stationnement pour la seule zone 1AUb.



**CCI ALSACE  
EUROMÉTROPOLE**

**Le règlement écrit**

La CCI n'a pas de remarque spécifique à émettre quant au règlement écrit, les nouvelles règles apportées par la modification étant satisfaisantes et cohérentes avec le projet en zone 1AUe.

*N.B. : Pour vos prochains envois de courriers, merci de les adresser au « 8, rue du 17 Novembre – 68051 Mulhouse Cedex »*